



Affichage fait le 09 Septembre 2021

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021**

approuvé à l'unanimité au cours de la séance du 10/12/2021

Convocations adressées le 26 Août 2021

ETAIENT PRESENTS : M. MARTIN Olivier, Mme GRYPONPREZ Anne, M. FAGIS Christophe, Mme DEHAIBE Céline, M. BERMUDEZ Jean-François, Mme IMIRA Caroline, M. DECOURT Fabien, M. MANSOUR Ahmed, M. PESLOUX Laurent, Mme GITTON Djamilia, M. VIEIRA Michel, Mme TACHEAU Emelyne, M. FONTAN Michel, M. MADELENAT François, Mme BOUPHAVANH Laëtitia,

Absents représentés :

- Mme DUHAMEL Nathalie, représentée par Mme GITTON Djamilia,
- M. CAKIR Ahmet, représenté par M. FAGIS Christophe,
- Mme DOS SANTOS Paola, représentée par M. MANSOUR Ahmed
- Mme ALOUI Sabrina, représentée par M. DECOURT Fabien,
- Mme KONATE Chrystelle, représentée par M. MADELENAT François,
- Mme REFAFA Fawzia, représentée par Mme BOUPHAVANH Laëtitia,

Absent : M. BERTHIER Hervé

Absente excusée : Mme NOEL Mylène

Secrétaire de séance : Mme TACHEAU Emelyne

Monsieur le Maire indique que sera vu en « Affaires et questions diverses » le point suivant :

- ✓ Point sur les travaux de l'Eglise,
- ✓ Rentrée scolaire 2021/2022.

Il demande aux Conseillers présents s'ils ont des questions à poser en « Affaires et questions diverses » ?

Mme BOUPHAVANH souhaite savoir si les services de la Mairie avaient été au courant de l'article de presse (Le Parisien) concernant une famille de Saint-Germain-Laval, avec une femme enceinte, qui dormait dans leur voiture suite à un dégât des eaux dans leur logement. Elle souhaite savoir ce qui a été fait pour eux.

M. le Maire donne la parole à Mme GRYPONPREZ pour les actions qui ont été menées. Elle répond qu'effectivement elle a été mise au courant de la situation de cette famille. Elle a contacté le Directeur de TMH (Trois Moulins Habitat), bailleur social sur la Commune, pour leur trouver un logement d'hébergement dans l'attente de la réhabilitation de leur logement. N'ayant pas eu de réponse, le DAL (Droit au Logement) a pris les choses en mains et un accord a été trouvé avec TMH. L'appartement a été réhabilité et les jeunes parents ont pu réintégrer leur logement.

Ordre du jour :

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DU 16 JUIN 2021

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de séance du Conseil Municipal Public du 16 Juin 2021.

2 - DÉNOMINATION DE L'IMPASSE DE VERDUN

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de régulariser, par délibération, la dénomination d'une voie, pour la mise à jour cadastrale. Des recherches ont été faites dans les registres des délibérations et rien n'a été décidé pour cette voie. Seules apparaissent : la Rue de Verdun, la Place de Verdun, mais rien pour l'Impasse de Verdun.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de dénommer la voie parallèle au parking de la Mairie : « Impasse de Verdun ».

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura aucune incidence sur les habitants de cette impasse.

3 - PROTECTION FONCTIONNELLE POUR MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il a déposé une plainte à l'encontre d'une personne quant à des propos diffamatoires publiés sur Facebook à son encontre.

Aussi, il sollicite des membres du Conseil la protection fonctionnelle :

Le Conseil décide, à la majorité (2 voix Contre : Mme DOS SANTOS, Mme REFAFA / 19 voix Pour) :

- D'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire dans le cadre de la plainte qu'il a déposé ainsi que des suites,
- D'autoriser le financement, par le budget général de la Mairie, des frais notamment d'avocats, engendrés par cette procédure,
- De solliciter GROUPAMA, titulaire du contrat d'assurance relatif à la protection juridique, pour la prise en charge de ces frais,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à prendre toute décision et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA CCPM 2021 - 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil :

Vu, la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales,

Vu, la loi n°2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de la FPT et d'affirmation des métropoles,

Vu, la loi n° 2015-991 de la 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
Vu, la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu la commission Finances et Administration Générale de la CCPM en date du 8 juin 2021,

La réforme des collectivités territoriales de 2010 oblige les EPCI à fiscalité propre à mettre en place à partir de 2015 un schéma de mutualisation des services dans la perspective d'une organisation territoriale efficace. Il permet à chaque collectivité de s'interroger sur la mutualisation des services avec l'intercommunalité, notamment sur la création de services communs pour des compétences non transférées. Ce document est désormais facultatif depuis la loi de réforme des collectivités territoriales de 2019.

Selon l'article L. 5211- 39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport doit comprendre un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat et doit être transmis pour avis, aux Conseils municipaux de toutes les communes membres au plus tard le 30 septembre 2021 qui disposent alors de 3 mois pour se prononcer, faute de quoi l'avis est réputé favorable.

La Communauté de Communes nous ayant transmis son projet de schéma de mutualisation pour le mandat en cours, **le Conseil décide, à l'unanimité :**

- d'émettre un avis favorable au schéma de mutualisation de la CCPM tel que présenté en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire donne quelques exemples de mutualisation :

- *Monsieur BERMUDEZ, Vice-Président à la CCPM, est notamment en charge du dossier pour les aires d'accueil des gens du voyage et de la mutualisation*
- *d'autres services comme le balayage des rues, le broyage des végétaux pour les communes qui, comme la nôtre, n'ont pas les moyens d'acquérir des matériaux onéreux (broyage qui peut être mis à disposition des habitants), les colis de Noël pour les seniors,*

Cette mutualisation permet aussi d'avoir des outils pour la gestion du cimetière, l'urbanisme, les formations pour le personnel, ...

5 - REMUNERATION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES A COMPTER DU 12 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil décide, à l'unanimité (4 abstentions : M. MADELENAT, Mmes BOUPHAVANH, REFAFA, KONATE / 17 voix Pour), de modifier la délibération n° 06/07-10-2020, reçue à la Préfecture le 13/10/2020, ayant le même objet :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,
Considérant que le code susvisé fixe des taux maximums et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux délégués ;

Article 1 : suite au retrait de délégation de Mme DOS SANTOS Paola, Conseillère Municipale, sa mission d'un an étant terminée (arrêté de retrait n° 112/2021 du 26 Août 2021, Contrôle de légalité en date du 30/08/2021), il convient de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux (*soit 51,6% pour le Maire et 19,80 % pour les Adjointes, soit une enveloppe totale de 6.627,53 € mensuels*), aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027 conformément au barème fixé par les articles L.2123-23, L.2123-24 et L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

Maire : Monsieur MARTIN Olivier

38,70 % de l'indice brut terminal 1027 de la Fonction Publique.

A sa demande, Monsieur le Maire souhaite que son indemnité soit d'un niveau inférieur (38,70 %) à celui du barème (51,6 %).

Adjoins (6) :

- Madame GRYPONPREZ Anne, 1^{er} Adjoint
- Monsieur FAGIS Christophe, 2^{ème} Adjoint
- Madame DEHAIBE Céline, 3^{ème} Adjoint
- Monsieur BERMUDEZ Jean-François, 4^{ème} Adjoint
- Madame IMIRA Caroline, 5^{ème} Adjoint
- Monsieur DECOURT Fabien, 6^{ème} Adjoint

17,84 % de l'Indice brut terminal 1027 de la Fonction Publique pour **le 1^{er} Adjoint,**

12,00 % de l'Indice brut terminal 1027 de la Fonction Publique pour **les 5 autres Adjoins,**

Conseillers Municipaux délégués (6):

- Monsieur MANSOUR Ahmed,
- Monsieur CAKIR Ahmet,
- Madame DUHAMEL Nathalie,
- Madame ALOUI Sabrina,
- Madame TACHEAU Emelyne,
- Monsieur FONTAN Michel,

5,40 % de l'Indice brut terminal 1027 de la Fonction Publique

Article 2 : Dit que ces indemnités seront versées à compter du 12 Septembre 2021,

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

TABLEAU RECAPUTILATIF DES INDEMNITES

ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nom – Prénom	Fonction	Pourcentage de l'IB 1027	Montant brut
MARTIN Olivier	Maire	38,70	1.505,20 €
GRYPONPREZ Anne	1 ^{er} Adjoint	17,84	693,87 €
FAGIS Christophe	2 ^{ème} Adjoint	12,00	466,73 €
DEHAIBE Céline	3 ^{ème} Adjoint	12,00	466,73 €
BERMUDEZ Jean-François	4 ^{ème} Adjoint	12,00	466,73 €
IMIRA Caroline	5 ^{ème} Adjoint	12,00	466,73 €
DECOURT Fabien	6 ^{ème} Adjoint	12,00	466,73 €
MANSOUR Ahmed	CM délégué	5,40	210,03 €
CAKIR Ahmet	CM délégué	5,40	210,03 €
DUHAMEL Nathalie	CM déléguée	5,40	210,03 €
ALOU I Sabrina	CM déléguée	5,40	210,03 €
TACHEAU Emelyne	CM déléguée	5,40	210,03 €
FONTAN Michel	CM délégué	5,40	210,03 €
TOTAL			5.792,90 €

Le présent tableau est annexé à la délibération en date du 1^{er} Septembre 2021.

Monsieur MADELENAT demande si le travail accompli durant cette année par Madame DOS SANTOS a fait l'objet d'un rapport consultable car ce document pourrait être intéressant pour avoir un état des lieux des contrats.

Monsieur le Maire répond que le travail de Madame DOS SANTOS a permis de faire un point sur les différents contrats et prestataires de la Commune. Cela a permis de revoir, par exemple, le contrat de la téléphonie et générer quelques économies. Ce travail va continuer au fur et à mesure des dates anniversaires de chaque contrat. Monsieur FONTAN va reprendre ces dossiers pour une analyse financière plus poussée.

6 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « PAS SI BÊTES »

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire ou son délégataire à signer une convention avec l'Association « PAS SI BÊTES » pour permettre la stérilisation des chats libres sur le territoire de la Commune de Saint-Germain-Laval.

Cette convention permettra de limiter la prolifération des chats. Ils seront capturés et stérilisés, puis relâchés là où ils ont été trappés.

Coûts :

- 65 € pour une ovario sur une chatte,
- 80 € si elle est gestante,
- 45 € pour une castration d'un chat.

Il rappelle que la convention existante avec la SACPA ne concerne que les chiens errants. La réglementation sur les chats ayant changé, la SACPA ne peut plus intervenir.

La convention est d'une durée de 1 an à compter du 1^{er} Septembre 2021.

Nous aurons donc 2 organismes : SACPA pour les chiens et Pas Si Bêtes pour les chats.

Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DECOURT pour les deux points suivants.

Fabien DECOURT : Les deux points qu'il va évoquer, concernent la modification du règlement intérieur du SIRMOTOM, ainsi que la convention passée entre le SIRMOTOM et la commune de Saint-Germain-Laval.

1 – Information sur la modification du règlement intérieur des déchetteries (Délibération DCS2021/38 du 07 Juillet 2021)

Concernant le règlement, le SIRMOTOM a effectué une modification de la réglementation (décret 2017-509 du 7 avril 2017) qui stipule que le seuil de mise en recouvrement pour les entreprises privées est fixé à 15 euros. Ce seuil était précédemment de 5€.

Par exemple : plusieurs dépôts peuvent être effectués avant d'atteindre le seuil de 15€, dès que ce seuil sera atteint, cela engendrera la facturation de l'entreprise.

2 – Convention pour la collecte des dépôts sauvages entre le SIRMOTOM et la Commune de Saint-Germain-Laval

Le SIRMOTOM a proposé à la commune de Saint Germain Laval une convention concernant les dépôts sauvages.

La commune de Saint-Germain-Laval, peut solliciter le SIRMOTOM dès que des dépôts sauvages sont signalés (minimum 1m³), la commune s'engage à évaluer approximativement les volumes concernés, renseigner une fiche d'intervention et joindre les plans cadastraux. Le SIRMOTOM effectuera une visite de

contrôle afin de corroborer les informations de la fiche de renseignement et planifiera une date d'intervention afin d'enlever les dépôts sauvages.

Monsieur le Maire indique que nous avons la chance d'avoir un service de collectes à domicile, en porte à porte, 4 fois par an. Les habitants n'ont aucune facturation pour tout ce qu'ils apportent à la déchetterie. On constate malheureusement la présence de déchets autres que ceux qui doivent être mis dans les points d'apports volontaires. Nos agents techniques doivent donc intervenir pour débarrasser ces déchets. En début de semaine, ce ne sont pas moins de 15 sacs poubelles, avec 2 agents sur les 27 kms de voirie, qui interviennent au détriment d'autres travaux à réaliser. En effet, nous sommes en pleine période d'entretien des espaces verts avec ses épisodes répétés de pluie et de soleil, et nous sommes contraints de mettre deux agents plusieurs fois par semaine à ramasser des déchets.

Monsieur le Maire cite également comme lieu de dépôts sauvages la Rue de Verdun. C'est une déchetterie à ciel ouvert sur le terrain d'un particulier. Nous ramassons régulièrement tous ces déchets, mais dès le lendemain, on en retrouve ici et ailleurs. Il souhaiterait que toute personne qui constate ces méfaits puisse prendre un maximum de renseignements (heure, véhicule, immatriculation, ...). Le but n'est pas de faire de la délation, mais faire un rappel à l'ordre aux personnes indélicates.

Il souligne également le travail effectué par Madame TACHEAU, Conseillère Municipale Déléguée, au travers des opérations « Nettoyons la nature ». Toutes les personnes qui y participent, sont heureuses de leur action, mais malheureusement nous constatons que, dès le lendemain, les mêmes détritrus sont présents sur la voirie.

3 – Point sur les travaux de l'Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la dernière réunion de chantier relative aux travaux de réhabilitation de l'Eglise, il va signer un avenant n° 01/04 en plus-value d'un montant de 1.858,50 € HT pour la tranche optionnelle 1 avec l'Entreprise RPL (Restauration Patrimoine Lagarde) qui se décompose ainsi :

- Reconstruction du pignon, du chœur face Ouest (entre le chœur et la nef)	+ 5.270,10 € HT
- Moins-value avec la suppression de l'enduit du mur de clôture côté Eglise	- 3.411,60 € HT
Soit une plus-value de	<u>+ 1.858,50 € HT</u>
<i>Portant ainsi le marché à un montant HT de</i>	<i>168.911,85 € HT</i>
	<i>Soit 202.694,22 € TTC</i>

Cet avenant étant inférieur à 15% du montant total HT, une délibération du Conseil n'est pas nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à signer le présent avenant, mais une information doit être faite.

4 – Point sur la rentrée scolaire 2021/2022

Monsieur le Maire indique qu'il a été annoncé, en fin d'année scolaire, la fermeture révisable d'une classe à l'Ecole élémentaire de Courbeton.

Il a eu de très nombreux échanges avec l'Inspection Académique. Il a également évoqué ce problème avec Monsieur PARIGI, Président du Conseil Départemental, qui lui a rendu dernièrement visite à la Mairie et avec lequel il a pu longuement échanger sur la situation de la Commune et ses difficultés.

La Municipalité sera avertie lundi soir ou mardi matin du maintien des 8 classes ou des 7 classes.

Pour la maternelle, le problème est inverse. Nous comptabilisons 118 enfants inscrits. Normalement nous pourrions avoir l'ouverture d'une 5^{ème} classe. Il a donc échangé à ce propos avec Madame l'Inspectrice.

Avec la conduite de la réhabilitation de l'Ecole élémentaire de Courbeton, projet mené par l'ancienne municipalité que nous avons poursuivi, il tient à rassurer les habitants sur le travail des 4 élus en charge des affaires scolaires qui œuvrent, avec lui, auprès des services de l'Etat pour faire un point régulier sur ce dossier.

La décision pour nos deux écoles relève maintenant des services de l'Etat et non de la Municipalité. Nous avons discuté de cette problématique dans la concertation avec l'Inspection et nous avons tout espoir que la classe de Courbeton soit maintenue et qu'une 5^{ème} classe puisse s'ouvrir à la Maternelle.

De plus, il insiste sur le rôle des écoles inclusives qui permettent à de nombreux enfants porteurs de handicap d'être présents tant sur la Maternelle que sur l'Elémentaire. Il faut que tous les enfants puissent avancer dans leur parcours éducatif dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur le Maire tient à souligner le travail remarquable qui a été réalisé par les ATSEM, les agents d'entretien des écoles et les agents de restauration scolaire qui ont œuvré durant les mois de Juillet et Août pour que tous les locaux soient désinfectés et nettoyés de fond en comble. C'est un travail fastidieux, mais qui permet à nos élèves et nos équipes enseignantes de travailler dans de bonnes conditions sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20h28

PAROLE AU PUBLIC :

M. HUSSON souhaite lire un courrier au Conseil :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Il y a maintenant plus d'un an, nous avons échangé sur les différents projets qui pouvaient participer à la revitalisation des animations au sein de notre Commune.

Je vous avais alors évoqué le projet de la mise en place d'une course pédestre cheminant sur les sentiers et chemins de notre belle commune rurale.

Votre adhésion a été immédiate et s'en est suivie la création de l'Association « Vivre à Saint-Germain-Laval » dont vous êtes en majorité membres. Association qui n'a pas pour seul but d'organiser cet évènement sportif. Des projets tels que la gestion des rencontres sportives scolaires, la création de boîtes à livres (sans faire de concurrence à la Bibliothèque) ou l'étude pour la mise en place d'un marché de producteurs locaux font en autre partie des projets de l'association.

Nous avons également accueilli avec un immense plaisir, votre souhait d'être aussi les acteurs de ce défi sportif et cela en était un !

De longues semaines de concertation, de préparation, de recherche de « parrains et marraine », de collaboration intercommunale et de bénévoles ont été à l'ordre du jour.

Ce dimanche 04 Juillet, le départ des deux courses a été donné et le plaisir de voir aboutir tous nos efforts a été récompensé ! Vous avez pu constater de visu, en spectateurs ou acteurs que la récompense vient de l'effort, de la cohésion et de la solidarité.

Sans vos aides financières, logistique, humaine et de communication, la Saint Germ 'Nature n'aurait pu voir le jour.

Je désirais donc, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous adresser, au nom de l'association, mes plus vifs et plus sincères remerciements pour votre soutien indéfectible.

Je me permettrais donc pour conclure de vous donner rendez-vous pour la seconde édition le Dimanche 03 Juillet 2022 sur un nouveau parcours encore plus nature. Que vive le Sport ! »

M. le Maire indique que ce travail a été collectif avec de nombreux bénévoles, des agents communaux, ... Il rappelle que les associations peuvent compter sur la municipalité pour perdurer. En effet, après ce confinement, il faut travailler pour pouvoir revivre ensemble.

Il s'est réjoui que cet évènement ait pu être maintenu, dans un contexte incertain. Ce fut une belle réussite du bien vivre ensemble à Saint-Germain-Laval. Espérons que pour le 3 Juillet 2022 l'association ait plus de bénévoles pour permettre la tenue de cet évènement. Il souhaite la même réussite à toutes les actions du Comité des Fêtes et des autres associations qui participent activement à la vie de la Commune. Il rappelle, à cette occasion, la tenue du Forum le 04 Septembre 2021 au Stade de Pontville.

M. HUSSON indique qu'il y a eu plus de 100 bénévoles pour la tenue de cette journée. Il indique qu'il s'occupe maintenant activement du cross des écoles, ainsi que d'une « Olympiade » avec une participation de Décathlon. Il faut que toutes les associations se tiennent la main et il remercie à cette occasion l'implication du Comité des Fêtes lors de la Saint Germ'Nature.

M. MARCHAND indique qu'une fermeture de classe a été évoquée pour l'Ecole élémentaire de Courbeton. Il souhaite savoir quelle est le nombre minimal d'élèves par classe pour une fermeture de classe.

M. le Maire répond qu'il n'y a plus de statistiques depuis 3 ans dans l'Académie de Créteil. Cela n'est plus un point de calcul. Il faut éviter la fermeture d'une classe lorsqu'elle est unique ou dans les écoles en milieu rural. C'est la nouvelle politique pour éviter les transports d'élèves.

L'année 2020 a été compliquée avec les consignes sanitaires : désinfection tous les jours et plusieurs fois par jour, pas de brassage des enfants dans les cours d'école, surtout durant le temps de la restauration scolaire.

Pour la rentrée 2021/2022, le protocole est quasiment le même qu'en Juin 2021.

Nous sommes en niveau 2 du protocole sanitaire en vigueur, à savoir : à l'école maternelle, les enfants n'auront pas de masques, mais on nous impose un non brassage.

Pour l'élémentaire, les enfants doivent porter un masque. Si nous ne conservons pas la 8^{ème} classe, nous allons avoir des classes chargées et, comme l'an dernier, on nous demande de la distanciation ! Cela va être compliqué. On nous a demandé l'an dernier de vider le mobilier des classes et aujourd'hui il faut les remplir.

De plus, nous avons toujours le même problème quant à la sécurisation de nos écoles avec le Plan Vigipirate, toujours en vigueur.

Aujourd'hui tous les points ont été discutés et nous avons insisté sur les investissements qui ont été faits notamment avec le remplacement des deux classes dans le bâtiment préfabriqué installé l'an passé ainsi que tous les travaux de la cour et l'installation des deux préaux pour le confort de nos élèves de l'école élémentaire.

M. MARCHAND demande si la Commune compte investir dans les purificateurs d'air et les capteurs de CO₂.

M. le Maire répond que cela n'est pas obligatoire. Au début de la crise sanitaire du Covid, nous avons fait appel à un huissier lors de la réouverture des écoles pour rassurer les parents. La désinfection des écoles a été reconduite dans les mêmes conditions. Il n'a pas été fait le choix d'installer des appareils de purification car nous avons décidé de faire des aérations permanentes dans tous les locaux ; toutes les huisseries disposant d'un système d'oscillo-battant.

M. MARCHAND souligne que cette ouverture constante n'est pas très écologique pour la facture énergétique.

M. le Maire répond que l'aération par l'ouverture des fenêtres reste moins coûteuse que l'achat d'appareils, eux-mêmes consommateurs d'énergie.

M. MARCHAND indique qu'il n'y a pas assez de poubelles sur Saint Pierre, d'où les détritiques présents un peu partout.

M. le Maire répond qu'effectivement un investissement est nécessaire. Une réflexion va être menée pour l'implantation de poubelles, simple d'utilisation pour les habitants comme pour les employés municipaux. Il a fait le même constat, il en manque dans de nombreux endroits de la Commune.

M. MARCHAND souhaite savoir s'il est prévu dans le programme municipal la création d'un puits carbone ?

M. le Maire répond qu'aujourd'hui les actions menées sont le fleurissement, l'installation d'un rucher et la plantation d'arbres, actions menées par Mme TACHEAU, Conseillère Municipale déléguée. Il va y avoir également un comptage des arbres qui ont été coupés ces dernières années et il conviendra de remplacer, au fur et à mesure.

M. MARCHAND indique qu'il y a un très beau terrain à proximité de l'école de Courbeton qui ressemble plus à une plaine et qui est à l'abandon. Ce terrain conviendrait peut-être pour y planter des arbres.

M. le Maire répond qu'à cet endroit, des arbres pourraient effectivement être replantés. Il cite l'exemple de la Prairie, où les saules ont souffert et il convient de s'en occuper. Certains vont être coupés car malades ou en très mauvais état. Il conviendra donc de les remplacer par des essences d'arbres adéquates.

M. MARCHAND souligne le mauvais état du Ru de l'Etang qui n'est plus drainé.

M. le Maire indique qu'en 2020/2021 des travaux ont déjà été effectués : une phase 1 sur Forges et Laval, puis une Phase 2 sur Salins, puis deux autres phases sur Saint-Germain-Laval. Il précise que les employés municipaux ne sont plus autorisés à entrer dans le Ru pour faire le curage, ni même couper ou ramasser les branchages. C'est au Syndicat qu'il appartient de faire effectuer ce travail.

M. MADELENAT indique que les employés communaux ne peuvent malheureusement pas retirer les branches, mais il y a des gens qui ne se gênent pas d'en mettre.

M. le Maire répond que le Ru a effectivement un gros débit et que les branchages sont entraînés et qu'ils créent des embâcles naturels.

M. MARCHAND souligne qu'il ne faudrait pas attendre la catastrophe pour intervenir.

M. le Maire répond que ces problèmes sont vus et que des gros travaux ont déjà été réalisés. Vers le centre équestre de Laval-en-Brie, des travaux ont été réalisés ce qui permet un écoulement naturel. Le vrai sujet pour lequel nous sommes concernés, est que le lavoir soit toujours propre et que les risques d'inondations soient évités. Le Ru est géré par le Syndicat du Ru de l'Etang dont il est le 1^{er} Vice-Président.

A cette occasion, il souligne le travail des élus avec la crue annoncée de la Seine, il y a quelques mois. Tout avait été anticipé, par les élus et les agents municipaux, avec un stockage de parpaings à l'école maternelle, le repérage des habitations concernées, ..., ainsi qu'une vigilance quotidienne sur l'état de la montée des eaux. Néanmoins, M. le Maire interpellera le Président du Syndicat du Ru de l'Etang pour que la ramasse puisse être faite rapidement.

Mme LENOIR souhaite savoir où en est le déploiement de la fibre optique sur leur secteur ?

M. BERMUDEZ répond que le problème vient du fait qu'il manque des branchements sur la Commune. Dans un avenir très proche, nous devrions avoir des réponses positives quant au déroulement des travaux pour que tous les habitants puissent se raccorder une fois les branchements effectués.

M. le Maire indique qu'il a eu dernièrement le Directeur Régional de chez SFR à ce sujet. Beaucoup de concitoyens ont dû prendre des congés pour être présents lors de la visite des techniciens de chez SFR et sans résultats. Sur Saint-Germain-Laval, nous avons réussi à obtenir une visite sur place pour évaluer les lieux qui ne sont pas encore connectés. L'ensemble des communes s'est mobilisé sur ce sujet car nous ne sommes pas la seule commune à avoir ce type de problématique.

Mme DUVAL demande si tous les hameaux vont être reliés à la fibre ?

M. le Maire répond que SFR s'est engagé sur le déploiement de la fibre sur l'ensemble de notre territoire, ainsi une fois déployée, chaque habitant pourra, s'il le désire, demander son branchement à la fibre à l'opérateur de son choix.

Mme DUVAL souhaite connaître le devenir de la Rue de Verdun ?? avec ou sans voiture ?? Elle souligne que la rue avait vraiment besoin d'être refaite.

M. le Maire répond qu'effectivement un arrêté a été pris le temps des travaux pour interdire la circulation. Pour le moment, la circulation sera possible, mais il indique que le dossier initialement prévu par l'ancienne Municipalité a été repris, avec à terme une fermeture de cette rue, avec des barrières de part et d'autre, pour

créer une « voie verte », pour les piétons et les cyclistes pour pouvoir relier le Bourg à partir de Tréchy. Les agriculteurs pourront néanmoins l'emprunter car c'est une voie d'accès à leurs champs. La fermeture de cette voirie permettra de stopper ce type d'incivilités, ainsi que les courses de voitures.

Mme DUVAL demande quel est le financement de cette action ? Départemental ?

M. le Maire répond que les travaux de voirie sont souvent financés par la CCPM avec des participations du Département et de la Région. Ce programme pour la Rue de Verdun est porté par la CCPM avec les contributions des autres communes adhérentes.

M. LAMORA indique qu'il y a un réseau de fibre optique aérien qui n'a pas eu d'autorisation de chez ENEDIS. Il propose ses services pour intervenir.

M. le Maire indique que des contrôles ont été faits.

M. LAMORA remercie M. le Maire pour ses interventions et ses réponses quant à la vitesse sur la Rue du Grand Buisson.

Mme GRYPONPREZ indique qu'une demande a été faite auprès de la CCPM pour des relevés de vitesse et de fréquentations : Rue du Grand Buisson et Rue de Merlange. Ces relevés d'information vont permettre aux services de Police de pouvoir mieux cibler leurs interventions. Un courrier leur a tout de même été transmis pour que des contrôles réguliers soient effectués.

M. le Maire indique qu'il faut faire remonter toutes les informations pour que l'on puisse traiter les demandes. Il faut que chaque habitant, s'il est importuné, appelle le 17 pour signaler ces faits. Plus il y aura de personnes qui feront des signalements, plus les dossiers pourront avancer.

Concernant la vitesse, on constate que même les stationnements en alternat, ne règlent pas le problème de vitesse. On ne peut que, malheureusement, le constater sur la Rue de Merlange Prolongée, par exemple.

M. FAGIS indique qu'il y a un réel problème sur la Rue du Grand Buisson, surtout depuis qu'elle a été refaite. Avec le relevé de comptage, on pourra déterminer les heures auxquelles il y a une grande circulation. Il connaît bien la problématique de cette rue. Cependant, quand il y aura des aménagements, qui acceptera le dos d'âne devant chez lui car cela crée des nuisances sonores ? Avec le STOP, nous avons rendu le carrefour dangereux car il n'est pas respecté. Il faut prendre les plaques d'immatriculation et le signaler. Avec les cultures « hautes », les gens font plus attention, mais une fois que les cultures sont coupées, cela reprend.

M. HUSSON renchérit et indique que la vitesse est excessive surtout depuis Laval vers l'école et le contraire. Cette problématique avait déjà été évoquée avec l'ancienne municipalité et il avait été envisagé un plateau surélevé au carrefour. Est-ce possible ou non avec la réglementation ?

M. le Maire répond que le plateau n'est pas réalisable car il y a des habitations à proximité. Une autre solution avait été évoquée, mais refusée, pour faire un rond-point pour casser la vitesse ou inverser les STOP. On peut également mettre 4 STOP à chaque rue, même en ruralité. Est-ce que cela permettrait de réduire la vitesse ? Le panneau d'entrée de village a été remis et relevé pour éviter la mauvaise visibilité.

Une nouvelle demande sera adressée à la CCPM pour étudier cette problématique. En attendant, des travaux d'aménagement vont être faits dans la Rue de Merlange Prolongée et serviront d'exemple.

M. HUSSON indique qu'il conviendrait de refaire le marquage au sol de rond-point à Gardeloup (Rue Jean Jaurès / Rue du Marchais / Rue de Forges).

M. le Maire répond que la CCPM doit reprendre le marquage au sol et donc tout devrait être refait prochainement, de même que l'intervention sur les nids de poule.

M. HUSSON souligne la situation ubuesque de la fibre optique dans la Rue.

M. le Maire indique que cette situation devrait être revue pour ne pas avoir ce genre de problème.

M. HUSSON se félicite que la Rue de Verdun devienne à terme une « voie verte ».

M. le Maire répond que l'interdiction de circulation sur la Rue de Verdun est une bonne chose, car l'hiver cette voie est très glissante et nécessitait l'intervention des ST à de multiples reprises.

Mme DUVAL demande comment passeront les ordures ménagères une fois la voie fermée ?

M. le Maire répond que le circuit devra être revu, mais pour l'instant ce dossier est à l'étude car il y a des problématiques qui doivent être résolues avant toute action.

Séance close à 21h31